

# FEAO

Programme pour la  
Facilitation des Echanges  
en Afrique de l'Ouest.



# ENQUÊTE SUR LE COMMERCE TRANSFRONTALIER À PETITE ECHELLE

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS POUR LE TOGO



DESCRIPTION

FINANCÉ PAR



Ministry of Foreign Affairs of the  
Netherlands



MIS EN ŒUVRE PAR



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK IFC International Finance Corporation



Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

**Le Programme de facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) est une initiative menée par plusieurs partenaires au développement<sup>1</sup> pour faciliter davantage les échanges en Afrique de l'Ouest.** Son objectif est de promouvoir la libre circulation des marchandises en toute efficacité dans la région et à l'international en réduisant les délais et les coûts des échanges supportés par le secteur privé en Afrique de l'Ouest et en renforçant la capacité des réseaux d'échanges régionaux à tirer profit de ces améliorations.



Initiative de facilitation des échanges sur **5 ans**

Septembre 2018 – Juin 2023

Lancé en septembre 2018, le programme quinquennal est géré par le Groupe de la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération au développement, les partenaires d'exécution du programme. La supervision stratégique et l'orientation sont assurées par un comité de pilotage, présidé par la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et appuyé par la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en tant que vice-président. Les principaux appuis dans le cadre du programme consistent à : (i) améliorer les mesures de facilitation des échanges et les mettre en œuvre avec plus d'efficacité ; (ii) améliorer la circulation des marchandises le long de certains corridors ; et (iii) réduire les obstacles pour les petits commerçants, en mettant un accent particulier sur l'amélioration des conditions pour les femmes commerçantes.

**Afin d'élargir la base des données factuelles nécessaires pour éclairer la conception des activités de son programme, le Groupe de la Banque mondiale a demandé la réalisation d'une enquête sur le terrain auprès des petits commerçants transfrontaliers (PCT), y compris les femmes commerçantes, le long des six corridors prioritaires de la FEAO, à savoir :**

Abidjan–Ouagadougou (Côte d'Ivoire–Burkina Faso), Tema–Ouagadougou (Ghana–Burkina Faso), Lagos–Kano–Niamey (Nigeria–Niger), Cotonou–Niamey (Bénin–Niger), Dakar–Bamako (Sénégal–Mali) et Lomé–Ouagadougou (Togo–Burkina Faso).

L'enquête visait à étudier : (i) les caractéristiques démographiques des petits commerçants et la structure de leurs échanges le long des corridors cibles ; (ii) les défis auxquels ils sont confrontés dans leurs activités aux postes frontaliers, y compris les contraintes d'ordre comportemental et les contraintes liées au genre ; et (iii) le cadre institutionnel existant et l'appui fourni aux petits opérateurs frontaliers. Au Togo, au total, 244 entretiens quantitatifs avec des commerçants, porteurs, intermédiaires et agents aux frontières, 17 entretiens avec des informateurs-clés et 4 groupes de discussion dirigée (GDD) ont été réalisés.

**Enquête de terrain sur les petits commerçants transfrontaliers au Togo**

**244**



entretiens quantitatifs avec des commerçants, des porteurs, des intermédiaires et des agents frontaliers

**17**



entretiens avec des informateurs clés

**4**



discussions de groupe

<sup>1</sup> L'Union européenne, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, les Pays-Bas et l'Allemagne ont apporté une contribution financière.



## Enquête au Togo : un examen plus approfondi

**53%** de personnes interrogées âgées au plus de 34 ans

**33%** ayant suivi une instruction informelle ou n'ayant aucune instruction

**80%** se livrant à des transactions de commerçant à commerçant

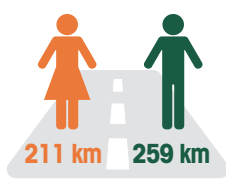
**37%** des personnes interrogées étaient des femmes

**Au Togo, les PCT interrogés sont relativement jeunes et étaient constitués d'hommes (63 pour cent) et de femmes (37 pour cent) généralement peu instruits. Ils gèrent des entreprises qui, souvent, ne sont pas enregistrées et/ou à faible rentabilité, et parcourent de longues distances le long des corridors régionaux pour échanger des produits agricoles bruts, des produits alimentaires transformés, des biens de consommation durables et des produits textiles, entre autres. Certaines différences fondées sur le sexe sont observées**

Les résultats de l'enquête indiquent qu'au Togo 53 pour cent des commerçants interrogés sont âgés de 34 ans ou moins, et 33 pour cent ont reçu une instruction informelle ou sont sans instruction. Dans cette population, le taux de formalisation des entreprises est de 47 pour cent. De plus, 43 pour cent des répondants disposés à donner des informations sur leur niveau de revenus ont déclaré gagner moins de 99 USD par mois. Les commerçants au Togo parcourent en moyenne 242 km sur le corridor Lomé-Ouagadougou, ce qui est nettement plus long que la distance parcourue par les voyageurs du côté burkinabé du corridor (moyenne de 195 km). Les femmes commerçantes au Togo se déplacent un peu moins que les hommes (211 km à 259 km).

Les commerçants utilisent principalement des voitures ou des bus comme moyens de transport, et 80 pour cent revendent leurs produits à d'autres commerçants, comme au Burkina Faso voisin où les ventes aux commerçants sont légèrement plus fréquentes.

Les femmes commerçantes représentent environ 37 pour cent de l'ensemble des commerçants interrogés au Togo, ce qui est proche de la moyenne régionale (39 pour cent) et de la proportion notée au Burkina Faso voisin (41 pour cent des commerçants interrogés). Généralement, elles opèrent dans toutes les catégories de produits mais plus encore dans le commerce des produits alimentaires. Elles sont moins susceptibles de gérer des entreprises enregistrées étant donné que le taux d'enregistrement des entreprises gérées par une femme n'est que 27 pour cent contre 59 pour cent pour celles gérées par un homme.



Les femmes commerçantes parcourent, en moyenne, des distances plus courtes



Les femmes commerçantes se consacrent principalement au **commerce des produits alimentaires**



Les femmes sont moins nombreuses à diriger des entreprises formelles

**27%** Enregistrées **59%** Enregistrées





**Les agents aux frontières ainsi que les porteurs, les intermédiaires et les transporteurs (PIT) jouent un rôle important dans le commerce régional et présentent des caractéristiques démographiques différentes des commerçants.**

Les résultats de l'enquête indiquent que les hommes dominent dans les catégories des agents publics et des PIT, les femmes ne représentant que 1 pour cent de ces derniers, ce qui est faible mais ne diffère pas de la moyenne régionale. Les femmes sont totalement absentes des effectifs des agents publics. Ainsi leur taux de représentation est nettement inférieur à la tendance régionale, qui est déjà faible (12 pour cent). Les PIT sont généralement plus instruits que les commerçants, une proportion légèrement supérieure ayant achevé leurs études secondaires. Le niveau d'instruction des agents publics est encore plus élevé et leur ancienneté dans le service varie considérablement, de quelques mois à 31 ans. Etant donné que les commerçants ne traversent pas toujours les frontières pour vendre, mais parcourent plutôt une partie du corridor pour ensuite transférer leurs marchandises à d'autres commerçants qui les portent plus loin, il semblerait que le rôle des PIT dans la facilitation de ces échanges de marchandises puisse être assez important et mérite une plus grande attention.

Les Fonctionnaires et les PIT sont **plus instruits** que les commerçants

Les femmes ne représentent que **1%** des PIT

Il n'existe **aucun agent frontalier féminin** au Togo

**Les répondants à l'enquête ont généralement exprimé leurs préoccupations quant à l'état actuel des infrastructures aux frontières et des marchés ainsi qu'à la sécurité en général.**

De plus, ils se sont plaints de la complexité des exigences et des procédures d'autorisation - d'ailleurs, les connaissances des commerçants sur ces sujets étaient très faibles. Parmi les commerçants, 9 pour cent considéraient qu'au moins 5 infrastructures trouvées sur le site aux frontières - ou des marchés - étudiés étaient « inadéquates » ou « très inadéquates ». Les femmes étaient un peu plus portées à critiquer (12 pour cent) mais en général la proportion des commerçants ayant exprimé leurs préoccupations quant aux infrastructures au Togo était très faible par rapport à celles notées dans les autres pays étudiés (la proportion correspondante dans la plupart des autres pays était de 50 à 75 pour cent). Les PIT étaient quelque peu plus enclins à critiquer les infrastructures. Les femmes ont pointé du doigt et ont particulièrement critiqué l'éclairage, les routes, les toilettes, les abris contre la pluie et les allées piétonnes (les problèmes varient légèrement selon le corridor) comme problèmes à traiter en priorité.



**Préoccupations**

État des infrastructures frontalières et des marchés



Sécurité globale



Complexité des exigences et des procédures de dédouanement

La sécurité et la sûreté semblent être les facteurs à l'origine de l'écart dans la perception des hommes et des femmes. Concernant la sécurité, 61 pour cent des hommes commerçants au Togo se sentaient en situation d'insécurité ou de forte insécurité, ce qui est supérieur aux taux notés dans les autres pays étudiés. Le pourcentage correspondant pour les femmes s'élève à 69 pour cent.

La perception que les répondants ont des exigences et des procédures d'autorisation était négative en général, les commerçants formels étant moins critiques, ce qui est une caractéristique particulière du Togo. La connaissance des règles et des dispositions sur les échanges (y compris les dispositions régionales telles que le TEC de la CEDEAO et la SLEC) était extraordinairement faible chez les commerçants : seuls 3 pour cent étaient en mesure de décrire quelques éléments des dispositions.

Dans trois corridors - Dakar-Bamako, Abidjan-Ouagadougou et Lagos-Niamey, les femmes connaissent davantage de difficultés que les hommes dans les procédures d'autorisation, alors que ces difficultés sont moindres dans les trois autres. Cela peut être dû aux différences notées entre la gamme des produits échangés par les femmes et celle des produits échangés par les hommes à chaque frontière.

**Les répondants ont également souligné à maintes reprises le manque de transparence dans les processus d'autorisation aux frontières et ont rapporté une incidence relativement élevée d'abus.**

Dans les entretiens quantitatifs et les GDD, les commerçants et les PIT ont souligné que la corruption est un problème majeur ; 60 pour cent des commerçants ont déclaré avoir été exposés à la corruption. Soixante pour cent (60%) des commerçants ont déclaré avoir obtenu des reçus formels, ce qui est l'une des proportions les plus élevées parmi celles des pays étudiés. Vingt-trois pour cent (23%) des répondants disposés à donner des informations sur ce qu'ils ont vécu ont indiqué avoir entendu parler ou avoir été témoins de harcèlement sexuel ou d'autre forme de harcèlement au cours des six derniers mois. Treize pour cent (13%) des répondants ont préféré ne pas aborder cette question. D'après l'enquête, les femmes seraient moins exposées au harcèlement, mais cela pourrait provenir en partie du fait qu'elles sont moins susceptibles de signaler les violences verbales ou physiques à cause du risque de stigmatisation.



**La corruption** est considérée comme un problème majeur par les commerçants et les PIT





**L'accès au financement constitue un obstacle** de taille pour les femmes et les hommes

**L'accès au financement semble être une contrainte majeure pour les commerçants, hommes et femmes : pour les commerçants, les banques commerciales et les institutions de microfinance sont les moyens d'accès au financement les plus courants.** Les banques commerciales et les institutions de microfinance représentent respectivement la principale forme de financement des hommes commerçants et des femmes commerçantes au Togo. Les deux canaux représentent 60 pour cent du financement total, ce qui était la proportion la plus élevée par rapport à celles des autres pays. L'épargne personnelle est également relativement courante chez les commerçants. Généralement, les commerçants recourent moins souvent aux canaux informels tels que les membres de la famille, les amis ou les voisins ; seuls 10 pour cent des commerçants y ont recouru. Les femmes commerçantes au Togo semblent être avantagées par rapport aux hommes dans l'accès aux prêts de microfinance : 42 pour cent des femmes commerçantes interrogées ont pu y avoir accès contre 17 pour cent des hommes.

**Sur la base des résultats de l'enquête, certaines interventions préliminaires ont été conçues pour être appuyées par la FEAO dans l'élimination des contraintes relevées. Elles comprennent, entre autres :**



- **Mettre en place des mesures qui peuvent accroître la transparence aux frontières (exemple : en affichant clairement les réglementations et les procédures), renforcer la capacité et relever les niveaux de sensibilisation des usagers des frontières et des marchés (exemple : à travers des formations, des campagnes de diffusion, et autres initiatives de sensibilisation).** La création de centres d'assistance (physiques ou virtuels), chargés d'informer les commerçants des règles et réglementations et de les assister dans les procédures d'autorisation, devrait également être étudiée en étroite coordination avec les organisations de services communautaires et les associations pertinentes, y compris celles qui représentent les femmes commerçantes. Des guides faciles à suivre conçus pour les téléphones portables pourraient également être envisagés.



- **Lancer le dialogue avec les principales parties prenantes de la FEAO sur l'égalité des sexes et les rôles spécifiques des femmes commerçantes.** Transmettre le message que les politiques d'autonomisation économique inclusive et de réduction durable de la pauvreté doivent reconnaître le rôle des femmes et les inclure. Renforcer la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe pour pouvoir cerner et documenter les différences entre les sexes dans les besoins et dans les perceptions des commerçants, femmes et hommes.



- **Mettre en place des mesures qui peuvent contribuer à simplifier, rationaliser et/ou décentraliser les procédures et les exigences existantes** ainsi qu'à motiver à appliquer de manière plus systématique les dispositions régionales existantes telles que le Schéma de libéralisation des échanges de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Entre autres, une attention particulière pourrait être accordée aux possibilités de simplification du régime applicable aux petits commerçants - telles que les mesures visant à réduire les exigences documentaires sur les petits envois - de rationalisation des procédures et de réduction du temps et des coûts des échanges.



- **Renforcer la capacité des acteurs publics et privés concernés en matière de genre aux niveaux régional, national et local,** afin d'améliorer leur capacité, respectivement, à mener une programmation et une budgétisation sensibles au genre, à fournir des services publics qui répondent aux besoins particuliers des femmes commerçantes et entrepreneures, et participer activement aux processus d'élaboration de politiques et aux forums pertinents.



- **Mettre en place des mesures pour améliorer les comportements dans les sites étudiés ainsi que les relations entre les commerçants, les PIT et les agents aux frontières**, à travers des ateliers conjoints, des campagnes à la base, des séances de discussion ouverte et des formations ponctuelles, y compris sur les ramifications de la facilitation des échanges en matière de genre et les défis auxquels les femmes commerçantes sont confrontées. Des systèmes qui permettent aux commerçants et aux PIT de signaler sans risque les abus pourraient être élaborés. La participation d'organisations crédibles, en particulier les organisations de services communautaires - en mettant l'accent sur celles qui représentent les femmes - devrait être encouragée.



- **Etudier et mettre en œuvre des mesures pour accroître le nombre de femmes** dans les effectifs des agents aux frontières. Il est urgent et crucial de promouvoir la diversité du personnel et de renforcer la sensibilisation au genre parmi les agents aux frontières.



- **Mettre en œuvre de petites interventions d'aménagement d'infrastructures, notamment l'introduction de caméras de surveillance, l'installation de systèmes d'éclairage à énergie solaire, la mise en place de systèmes de signalement des problèmes ainsi que la formation d'une patrouille de gardes de nuit.** Une discussion visant à améliorer davantage la priorisation de ces actions pourrait être organisée avec les parties prenantes et les commerçants eux-mêmes. Par ailleurs, le problème de l'état des marchés et des infrastructures routières ainsi que des infrastructures similaires pourrait être partagé avec d'autres programmes financés par les bailleurs en mettant fortement l'accent sur l'aménagement d'infrastructures physiques.



- **Accorder davantage d'attention aux principales caractéristiques des PIT.** L'enquête principale et, plus généralement, les activités de la FEAO ont permis de tirer un enseignement d'ordre général : il est important de comprendre le rôle que les PIT jouent et les problèmes auxquels ils sont confrontés, problèmes que le programme pourrait essayer de résoudre. Etudier et analyser les causes de l'absence des femmes dans ce groupe et de ses conséquences sur les femmes commerçantes.



- **Résoudre les problèmes relevés dans les résultats de l'enquête sur l'accès aux marchés, à l'information et au financement.** Prendre en compte les différences entre les besoins des femmes commerçantes et ceux des hommes commerçants en y répondant par des interventions ciblées. Les commerçants de tous les pays ont mentionné que les contraintes financières constituent leur plus grand problème. Etant donné que l'accès au financement nécessite une approche globale, la FEAO devra collaborer avec les autres initiatives en cours pour améliorer l'inclusion financière et l'accès au financement dans la région afin de combler les lacunes existantes. Un appui au renforcement de l'éducation financière des commerçants sera envisagé et des solutions innovantes - y compris à travers des solutions TIC novatrices - seront étudiées pour améliorer leur bancabilité. Elaborer des campagnes de sensibilisation pour remédier à la situation d'asymétrie d'information dans laquelle les femmes commerçantes se trouvent.



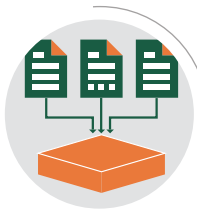
- **Elaborer une charte simplifiée des droits et des obligations** des commerçants qui sera affichée en langues locales sous forme de panneaux bien en vue aux frontières en tant que première étape pour améliorer les relations entre les commerçants et les agents publics.



- **Etudier le rôle des associations de commerçants et des agents de renseignement sur le marché** (embauchés localement ou dans le cadre d'un programme régional) **en tant qu'interface entre les agents publics et les commerçants**, et dans l'amélioration de la sensibilisation, de la compréhension et du respect mutuel. En réalité, ces mécanismes existent déjà en Afrique de l'Ouest (à différents degrés selon les pays), mais le problème est au niveau de leur efficacité et de leur pérennité.



- **Exiger que toute confiscation de marchandises soit approuvée par le chef du poste aux frontières** et qu'une facture soit remise accompagnée d'une explication complète du motif de la confiscation et des conditions à remplir pour que les marchandises soient restituées à leur propriétaire. L'enquête a montré que la confiscation et les menaces de confiscation de biens représentent des problèmes majeurs et sont souvent à l'origine de la corruption et de la violence basée sur le genre.



- **Mettre en place une collecte de données systématique relative aux PCT.** Des données et des informations détaillées, pertinentes et structurées relatives aux échanges des PCT entre le Bénin et l'Afrique de l'Ouest sont indispensables à l'élaboration de politiques visant à lutter contre un phénomène qui touche une grande partie de la population la plus pauvre du pays. La mise en place d'un système de collecte de données relatives aux PCT devrait être envisagée dans le cadre du programme FEAO. La création d'un système de collecte de données relatives aux PCT, idéalement dans le cadre d'un projet commun à toute l'Afrique de l'Ouest, pourrait permettre de tirer des enseignements des pays qui collectent régulièrement de telles données et de démontrer dans quels domaines les informations ont influencé les débats politiques au niveau local et national.





**L**e programme de facilitation du commerce en Afrique de l'Ouest (FEAO) est une initiative à multiples partenaires sur 5 ans qui vise à promouvoir la facilitation du commerce et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le programme s'efforce de réduire les délais et les coûts du commerce régional en améliorant la circulation des marchandises le long de six corridors sélectionnés, notamment pour les petits commerçants transfrontaliers (PCT), et plus particulièrement les femmes. Afin d'éclairer la conception des interventions du FEAO visant à résoudre les contraintes des PCT, y compris celles liées au genre, une enquête régionale à grande échelle a été menée sur le terrain dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest - ses conclusions sont détaillées dans ce rapport.



**WORLD BANK GROUP**